

Le 20 mars 2015

à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfu.net

96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES CEDEX 7

**Suivi par :**  
**Marc Leguerinel**  
**06.87.19.90.58**

Objet : notation des cadres de l'UNSS

Monsieur le Recteur

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation de nos collègues directrices, directeurs et adjoints des services départementaux et directrices et directeurs adjoints des services régionaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) qui doivent recevoir, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, une notation pour l'année scolaire 2014 - 2015.

Vous n'ignorez pas que ces enseignants d'Éducation Physique et Sportive – qui étaient jusqu'au 01/11/2009 en position de détachement – ont été affectés, dans le cadre des dispositions du décret 2014-460 du 7 mai 2014, auprès des IA-DASEN ou des recteurs, sous l'autorité desquels ils sont placés, pour occuper ces fonctions en tant que conseiller technique.

Nos collègues ont – quelle qu'ait été leur position (affecté, mis à la disposition ou en position de détachement) – toujours bénéficié d'une notation unique sur 100. Ce principe de la notation unique sur 100 est adossé à la lettre et à l'esprit des dispositions prévues aux articles 9 et 10 du décret 04/08/ 1980 portant statut particulier des professeurs d'EPS et à l'article 12 du décret 72-580 du 04/07/1972 portant statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré : les professeurs d'EPS et les professeurs agrégés qui ne sont pas affectés dans un établissement du second degré ou qui ne remplissent pas des fonctions d'enseignement relèvent d'une notation unique sur 100.

Notre attention a été attirée par certains collègues cadres de l'UNSS de l'académie auxquels a été proposée une notation sur 40.

Nous nous permettons de solliciter votre intervention afin que, sur l'ensemble de l'académie, nos collègues directrices, directeurs et adjoints des services départementaux et directrices et directeurs adjoints du service régional de l'UNSS bénéficient tous d'une notation unique sur 100, qu'ils occupent ces fonctions depuis une ou plusieurs années ou depuis le 01/09/2014.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le secrétariat académique du SNEP-FSU,

Marc LEGUERINEL

